



## Procès-verbal

### Comité de Direction

<b>Réunion du :</b>	Lundi 12 décembre 2022
<b>A :</b>	18h30 Aréna Montbéliard
<b>Présidence :</b>	Monsieur, Daniel ROLET.
<b>Présents :</b>	Mesdames, Liliane ESPITALIER, Michelle GUERRA-BORGES, Messieurs, Didier BONTEMPS, Jean-Claude BUESSARD, Jean-Pierre CRETENET, Yannick DESGRANGES, Raphaël GERALDES, Christophe GIRARDET, Jean-Michel GUYONVERNIER, Jean-Luc JOUFFROY, Kamel KHELLADI, Guy MONNIER, Yves MUTTI, Ludovic NENING, Philippe SURDOL.
<b>Excusés :</b>	Mesdames, Jocelyne KNIPILLAIRE, qui donne pouvoir pour tous votes à M KHELLADI, Claire LOUVRIER Messieurs, Thierry CORROYER, qui donne pouvoir pour tous votes à M GIRARDET, Christian DUBAIL, qui donne pouvoir pour tous votes à M SURDOL, Jean-Daniel HEITZMANN, Daniel MAILLARD, Claude RAVIER, Président de la Commission des Arbitres,
<b>Participent :</b>	Messieurs, Jérôme POBELLE, Directeur Administratif, Maxime BONIN, CTD DAP (partiellement) Isciane MAZZOUR, Service Civique, Marc TISSERAND, Assistant Technique

Daniel ROLET souhaite la bienvenue à Isciane MAZZOUR, Service Civique. Il se dit heureux d'accueillir ses collègues pour ce dernier Comité de Direction de l'année civile, et souhaite d'ores et déjà de très bonnes fêtes de fin d'années à l'ensemble de ses collègues.

Il adresse ses plus sincères félicitations à l'équipe de France qui s'est brillamment qualifiée pour les 1/2 finales de la coupe du Monde FIFA, et lui souhaite bonne chance pour la rencontre contre le Maroc, mercredi 14 décembre 2022, à 20h00.

Félicitations à

- L'équipe Féminine de Saint Vit qui s'est qualifiée pour les 16<sup>èmes</sup> de finale de Coupe de France Féminines
- Au Besançon Racing et au Pontarlier CA qui se sont qualifiés pour les 32<sup>èmes</sup> de finale de Coupe Gambardella.

#### **1./ APPROBATION DU PV DU COMITE**

Procès-Verbal du Comité de direction du 07 novembre 2022.

**Vote pour** : 20  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

**Les membres du comité de direction valident le PV du Comité de Direction du 07 novembre 2022.**

## **2./ PRESENTATION DU PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL PEF**

Isciane MAZZOUR, qui est en poste de service civique depuis le 03 octobre 2022, a dans ses principales missions le suivi et l'animation du PEF, au sein du District, mais aussi dans les clubs. Elle collabore étroitement pour cela avec Marc TISSERAND, assistant technique, qui est le technicien en charge du suivi du PEF.

Des actions de terrains ont déjà été réalisées par Isciane MAZZOUR, qui dans le même temps gère la promotion du PEF auprès des clubs.  
Il existe aussi un projet de réunions de secteurs pour le printemps.

Une cinquantaine de clubs travaille régulièrement sur le PEF, mais il est nécessaire d'attirer d'autres clubs.

Isciane MAZZOUR fait une présentation de sa mission, et dresse un point d'étape sur ses actions depuis son arrivée au District.

## **3./ PRESENTATION CFCT Maxime BONIN**

Depuis plusieurs saisons maintenant, la Direction Technique Nationale oblige les Conseillers Techniques Départementaux à suivre la formation « Certificat Fédéral de Conseiller Technique ».

Maxime BONIN a débuté sa formation le 21 novembre 2022, avec une première semaine à Clairefontaine.

Dans le cadre de cette formation, il doit disposer d'un projet, qu'il présente au Comité de Direction pour validation.

**Vote pour** : 20  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

***Les membres du comité de direction valident le projet CFCT de Maxime BONIN.***

## **4./ WEEK-END DES JEUNES BENEVOLES A CLAIREFONTAINE**

Ce week-end se déroulera les 21 et 22 janvier 2022.

### Objectif

La LFA reconduit cette opération pour la saison 2022-2023 (exceptionnellement sur 2 WE pour LBFC) avec pour objectif de :

- Proposer une valorisation supplémentaire du Bénévolat
- Fidéliser les nouveaux Licenciés DIRIGEANTS

Une occasion pour convier des « Jeunes » Bénévoles engagés :

- Faire émerger une nouvelle génération
- Découverte de toute la dimension sociale et culturelle du Football

**C'est tout le sens de l'opération « WE Bénévoles à Clairefontaine »**

### Critère de choix des bénévoles

Être Bénévole licencié DIRIGEANT ou VOLONTAIRE de Club comptant moins de 5 ans consécutifs d'ancienneté

Être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'événement

### Participants

DTB => 5 bénévoles avec Mixité des Participants.

## **5./ POINT FUTSAL**

Michelle GUERRA BORGES, Présidente de la section Futsal du Pôle Sportif, dresse un point de situation, concernant la campagne hivernale 2022/2023.

U7	U9	U11	U13	U15 Foot à 8	U15	U18	U8F	U11F	U13F	U15F	U18F	Sen F	Sen G
----	----	-----	-----	--------------------	-----	-----	-----	------	------	------	------	----------	----------

163	220	158	148	0	72	61	14	30	23	24	15	20	34
-----	-----	-----	-----	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Toutes les journées 1 seront réalisées au 18 décembre 2022.

Nous disposons d'une quarantaine de gymnases, tout en sachant que 150 plateaux sont prévus sur les mois de novembre / décembre.

Le dimanche 18 décembre 2022, est organisée une journée loisir et vétérans. Il y a également une soirée pour les équipes loisir du secteur Haut Doubs.

Gymnase	Date	Horaire	Catégorie
Phare (Belfort)	5 février 2023	8h/19h	U13G
Palais des Sports (Besançon)	29 janvier 2023	8h/19h	U13F / U15F / U18F
Axone (Montbéliard)	29 janvier 2023	8h/19h	Seniors F / Seniors G
	4 février 2023	8h/22h	U15G / U18G
	5 février 2023	8h/19h	Loisir ET Vétéran

## **6./ ARBITRAGE ASSISTANT PAR LES JEUNES EN U15**

Suite à la décision du Comité de Direction du 19 Septembre 2022, d'envisager de rendre obligatoire l'arbitrage assistant par les jeunes en U15, des membres de la CDA et de la Commission Jeunes à 11 se sont rencontrés le 15 novembre 2022 en présence de Philippe Surdol, coordinateur.

A l'issue de fructueux échanges, la CDA a donné un avis favorable à cette mise en place de l'arbitrage Assistants obligatoire par les Jeunes dans la catégorie U15.

En conséquence, deux documents ont été établis et validés par l'ensemble des présents. L'un s'appelle « Règlement » et l'autre « Règles d'application ».

Ces deux documents sont bien entendu destinés aux clubs, afin qu'ils prennent connaissance des tenants et aboutissants de cette nouvelle directive.

Elle sera mise en application à la reprise des compétitions au printemps.

Une réunion en visio avec les clubs concernés se tiendra courant février 2023, afin de bien les sensibiliser.

Un aspect du règlement qui a été établi au cours de la réunion doit être revu afin de donner toutes les assises juridiques à ce projet.

## **7./ REFORME DE L'ARBITRAGE**

Nicolas Pottier a été nommé coordinateur fédéral de l'arbitrage amateur. Il est Président du District de Mayenne, ancien arbitre (Ex-Président de la CRA de la Ligue du Maine), et va désormais travailler à la FFF avec pour mission le recrutement des arbitres amateurs. Il a débuté sa mission le lundi 5 septembre 2022, en tant que coordinateur fédéral de l'arbitrage amateur.

C'est un poste créé par la Fédération Française de Football il y a quelques semaines afin d'endiguer la chute du nombre d'arbitres qui est continue depuis la saison 2015-2016.

« Je vais m'occuper de la partie structurante du développement et tout ce qui peut s'imaginer pour demain en termes de recrutement, pour mieux aider nos clubs qui sont globalement tous ou presque en difficulté sur le sujet. Non pas qu'être arbitre, c'est plus difficile. Mais probablement les climats, les périodes que l'on vient de passer font qu'aujourd'hui il est encore un peu plus difficile de recruter des arbitres qu'avant. »

La FFF a en effet perdu près de 5 000 arbitres en six ans. Lors du premier tour de la coupe de France, de nombreuses Ligues ne pouvaient d'ailleurs pas désigner d'arbitres assistants. Le sujet avait été évoqué lors de l'assemblée générale de la Ligue de Football Amateur le 17 juin dernier. Et l'instance fédérale a décidé de mettre des moyens conséquents pour le recrutement mais aussi la fidélisation des arbitres.

Les idées ne manquent pas, comme c'est le cas en Nouvelle-Aquitaine. « Nous avons plus de 30 chargés de missions, des jeunes arbitres en activité, qui parcourent le territoire afin de promouvoir l'arbitrage » nous avait expliqué Saïd Ennjimi, le président de la Ligue.

La création de postes de conseillers techniques en arbitrage dans les Districts est aussi une priorité car beaucoup d'entre eux n'en ont pas. Dans son plan appelé Performances 2024, l'objectif de la FFF est d'avoir 5 000 arbitres en plus ces trois prochaines années. Ambitieux mais pas impossible.

Les axes de travail et d'évolutions possibles sont les suivants :

- Création de postes de Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage (CTDA)
- Direction Technique de l'Arbitrage à 2 « têtes » avec une personne dédiée au foot pro et une personne dédiée au foot amateur
- Formations Initiales en Arbitrage spécifique Arbitres Assistants (8h théoriques) et quelques matches pratiques
- Retour à l'arbitrage favorisé, après un arrêt de plus d'un an, avec une reprise quasiment au niveau quitté
- Modernisation des FIA, avec les technologies nouvelles
- Le nouveau CDTA pourrait intervenir en milieu scolaire et dans les sections sportives en liaison avec les techniciens concernés.

## **8./ INFORMATIONS DU PRESIDENT**

### *Déplacements des élus et bénévoles*

Daniel ROLET annonce que dorénavant le système de calcul des frais concernant le renoncement à remboursement des frais par les bénévoles, qui induit déclaration aux impôts, est modifié.

En effet, il ne s'agira plus d'un barème fixe (chiffre donné par l'administration fiscale chaque année), mais d'un barème calqué sur celui des frais réels qui rentrent dans les déclarations de revenus classiques. Ce barème est basé sur les chevaux fiscaux du véhicule utilisé par le bénévole.

Il est également possible dorénavant d'intégrer les frais de péage, et de parking.

Le bénévole devra justifier de la puissance de son véhicule par présentation d'une copie de la carte grise.

Bien évidemment, et comme auparavant, le fait de déclarer ces frais sous-entend qu'il n'y a pas de remboursement par l'association.

Une communication a été adressée aux membres de commissions.

Il est à noter que l'association doit faire une déclaration à l'administration fiscale, avant le 31 décembre de l'année pour donner la somme perçue en dons sur le dernier exercice clos.

<b>Nb de CV</b>	<b>Jusqu'à 5 000 km</b>	<b>5 001 à 20 000 km</b>
<b>4 CV</b>	<b>0,575 € x d</b>	<b>(0,323 € x d) + 1 262</b>

<b>5 CV</b>	<b>0,603 € x d</b>	<b>(0,339 € x d) + 1 320</b>
<b>6 CV</b>	<b>0,631 € x d</b>	<b>(0,355 € x d) + 1 382</b>
<b>7 CV et plus</b>	<b>0,661 € x d</b>	<b>(0,374 € x d) + 1 435</b>

*Propositions de changements aux textes fédéraux*

*Obligations d'équipes de jeunes Article 39 bis, 39 Ter*  
Réduction des obligations d'Equipes de Jeunes pour les Groupements et Ententes.

*Licence Arbitre / Entraîneur Article 97*  
Permettre à un éducateur sous contrat de passer en parallèle Arbitre officiel dans le même Club.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 20h15.

**Le Président,**

**Le Secrétaire Général**

**Le Directeur Administratif**

**Daniel ROLET**

**Ph. SURDOL**

**J. POBELLE**